

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Hélène PELAEZ-BACHELIER)

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, André GIRARD (suppléant de Christine AURANGE), Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Président invité permanent : CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND

CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

Autres excusés :

Trésorerie de Crest : Mme Véronique MAZEYRAT-PASQUIER, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Crest

Président.es invité.es permanent.es : **CD26 :** Marie-Pierre Mouton, **CCCPS :** Denis BENOIT, **CCD :** M. Alain MATHERON

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 24 novembre 2021

PERSONNEL ET MOYENS

- Subvention Postes 2022 (CD26, Agence, Etat) (*projet de délibération n° 1*)
- Création d'un emploi de responsable administratif(ve) et financier(e) (*projet de délibération n°2*) *ouverture complémentaire du poste en catégories B et C*
- Locaux SMRD : mise à jour plan de financement (*projet de délibération n°3*)

GEMAPI

- Demande de prise en charge des travaux de déplacement de la conduite de Montlaur connexe au rétablissement de la continuité écologique (*projet de délibération n°4*)

BUDGET

- Débat d'orientation budgétaire (*projet de délibération n° 5*)
- Information sur les décisions prises

Gérard CROZIER, Président du SMRD, ouvre cette séance du Comité syndical du SMRD et constate que le quorum est atteint.

Il propose une minute de silence à la mémoire de Didier BOUDOT, membre de la CLE et agent ONF, qui travaillait avec le SMRD depuis de nombreuses années. Il présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2021

Les remarques de F. TRON sont lues en séance et acceptée par l'assemblée.

Le compte-rendu du 24 novembre est approuvé à l'unanimité, avec intégration des modifications de F. TRON.

II. PERSONNEL ET MOYENS

2.1. Subvention Postes 2022 (CD26, Agence, Etat)

Il s'agit de demander des aides à différents financeurs pour l'animation de la structure. Ces demandes sont annuelles.

Après lecture du projet de délibération, le Comité syndical autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'agence de l'eau et de l'Etat

2.2. Création d'un emploi de responsable administratif(ve) et financier(e)

Ce poste est ouvert depuis fin décembre pour procéder au remplacement de C. BELBEOC'H. Il est proposé aujourd'hui d'ouvrir le poste aux catégories B et C pour ne pas freiner le recrutement en cas de candidature sur ces catégories d'emploi.

Après lecture du projet de délibération, le Comité syndical décide, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent de responsable administratif(ve) et financier(e) à temps complet sur le grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe relevant de la catégorie C ou sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à compter du 1^{er} mars 2022.

2.3. Locaux SMRD : mise à jour plan de financement

Le Département a accepté de revoir son assiette de subventionnement, ce qui va améliorer les recettes attendues de 114 000€.

Il est proposé d'inscrire ce montant en dépense en créant une ligne imprévue.

J. SERRET s'étonne qu'aucune ligne imprévue n'ai été imaginée sur un tel projet.

G. CROZIER confirme que tout est calculé au plus juste. Il remercie les représentants du CD26 de leur soutien et informe l'assemblée qu'il le fera de vive voix à Mme la Présidente dès le lendemain.

J. LADEGAILLERIE demande où en est le projet ?

G. CROZIER répond que la phase APS (avant-projet sommaire) n'est pas complètement bouclée.

Après lecture du projet de délibération, le Comité syndical approuve, à la majorité moins une abstention, le nouveau plan de financement présenté.

III. GEMAPI

3.1. Demande de prise en charge des travaux de déplacement de la conduite de Montlaur connexe au rétablissement de la continuité écologique (projet de délibération n°4)

Le projet mobilise deux compétences distinctes :

- Le rétablissement de la continuité écologique sur un seuil communal sur Luc-en-Diois, compétence GEMAPI du SMRD ;
- Le déplacement obligatoire d'une conduite d'eau potable protégée par le seuil concerné, compétence de la commune de Montlaur-en-Diois et donc hors compétence du SMRD.

La commune de Montlaur sollicite le SMRD pour prendre en charge financièrement l'ensemble de ces travaux et est prête à lui déléguer la maîtrise d'œuvre. Une participation de cette dernière sera toutefois possible, montrant la mobilisation de la commune sur le projet. Elle sera rajoutée à la délibération dès que le montant sera connu.

Post réunion : un montant de 2 500€ sera versé par la commune de Montlaur au projet.

J. SERRET demande quel est le prix de l'eau sur la commune ?

P. BAUDIN répond qu'il est de 2,5€/m³.

D. BOUVIER et S. GILLES font remarquer que le maire n'est pas le propriétaire de l'ouvrage. Ce point sera modifié dans la délibération prise. Il s'agit d'une propriété communale.

D. BOUVIER demande à ce qu'il soit bien vérifié que la future conduite soit mise dans un fourreau pour éviter tout désordre ultérieur.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée accepte, à l'unanimité sous réserve d'intégration des modifications précédentes, de réaliser la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet y compris sur la partie AEP et de prendre en charge l'ensemble de l'autofinancement du projet. Les financements les plus élevés seront demandés auprès de l'agence de l'eau et du Département.

IV. BUDGET

4.1. Débat d'orientation budgétaire (projet de délibération n° 5)

Il est présenté par les élus sur la base du rapport d'orientation budgétaire adressé aux délégués quinze jours avant la séance et d'un PPT.

C. LEMERCIER note une différence dans la capacité de désendettement annoncée à 12 ans et indiquée à 14 ans dans le projet de ROB.

C. BELBEOC'H confirme qu'il y a quelques ajustements en effet.

C. VALLON constate que les soldes intermédiaires de gestion sont très bas en 2021 (autofinancement net de moins de 7k€ contre 200k€ en 2018, 2019 et 2020). Ce résultat conforte l'augmentation des participations statutaires votées en novembre 2021.

Sur les propositions 2022, P. BAUDIN précise qu'elles sont la retranscription de la programmation pluriannuelle votée en novembre 2021.

C. LEMERCIER demande quel est le montant total de l'opération Freydières ?

C. BELBEOC'H répond que le montant total est supérieur à 2M€ mais que les dépenses ont déjà commencé et que ce projet s'inscrit dans une APCP (autorisation de programme et crédit de paiement) qui permet d'étaler la dépense sur plusieurs années de façon à garantir un budget plus sincère.

P. BAUDIN précise que Mme la Sous-Préfète a été interpellée sur le caractère urgent de ce dossier. Les avis ayant tous été collectés, nous sommes en attente de l'enquête publique.

En conclusion, G. CROZIER salue le climat de confiance et de solidarité renouvelés en 2021 à l'occasion de l'écriture de la nouvelle trajectoire technique et financière du SMRD. Il constate que les nouvelles participations statutaires arrivent au bon moment. 2022 est la 1^{ère} année de traduction budgétaire de la PPI. L'ambition est forte mais des moyens sont donnés au syndicat pour renforcer l'équipe et lui permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Il rappelle les gros chantiers de 2022 :

- travaux de restauration de la morphologie sur le Lac des Freydières à Grâne et la Drôme à Luc-en-Diois,
- autorisation des systèmes d'endiguement prioritaires,
- poursuite de la révision du SAGE.

G. PERDRIX demande pourquoi le CD26 ne participe pas davantage au SMRD.

J. LEDEGAILLERIE répond que le CD26 n'est plus compétent en GEMAPI depuis 2019 mais est resté membre du SMRD, ce qui est exceptionnel. Le calcul de sa participation est inscrit aux statuts.

M. CHARMET note que même si la participation du CD26 diminue en pourcentage, elle augmente réellement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2022.

4.2. Information sur les décisions prises

La liste a été communiquée avec les convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur écoute et clôt la séance à 19 h 30.

Pour Le Président du SMRD,

Gérard CROZIER

empêché

